

Assemblée constituante régionale du Québec – Montérégie 16

Procès-Verbal

Le 7 février 2016 de 10h00 à 14h00

Centre Sacré-Cœur, 71, Rue Hôtel-Dieu, local 206, Sorel-Tracy

Étaient présent(e): Robert Aubin, Jean Baillargeon, Normand Chouinard, Robert Christin, Martin Cloutier, Martine Labossière, Vincent Noël, Benoit Paquette, Benoit Paré, Jean Péloquin, Renée Pronovost, Louise Richard, Claude Saint-Jarre, Hélène Saint-Jean, Serge Trottier, René-Philippe Viens

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 10 h 00

2. Choix d'un président et d'un secrétaire d'assemblée ACRQ16-2016-02-07-01

Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Louise Richard et appuyé par Renée Pronovost que Jean Baillargeon préside l'assemblée. Jean accepte

Il est proposé par Jean Baillargeon et appuyé par Vincent Noël que Louise Richard agisse comme secrétaire d'assemblée. Louise accepte.

3. Tour de table et présentations

Bienvenue aux nouveaux participants, invitation à signer le manifeste. Chacun se présente dans un tour de table.

Jean Baillargeon explique la raison du manifeste et demande aux nouveaux s'ils veulent bien le signer.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ACRQ16-2016-02-07-02

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Vincent Noël,

Il est appuyé par Renée Pronovost,

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au varia les points suivants :

- « La démocratie est-elle possible? »;
- Proposition de Vincent d'ouvrir un poste de responsable à la communication;
- Place des autochtones dans la constitution.

5. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 janvier 2016

ACRQ16-2016-02-07-03

Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2016

Il est proposé par Martine Labossière,
Il est appuyé par Jean Baillargeon,
Il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 10 janvier 2016, tel quel.

6. Suivi du procès verbal du 10 janvier 2016

Point 5.2 : Un seul commentaire a été laissé sur le blog que Martine Labossière a ouvert pour discuter de sa proposition de Règlements généraux.

Point 5.3 : Robert Aubin dit qu'il a tenté de rejoindre, sans succès, Delphine, la personne en charge pour mettre sur pied un comité pour accueillir Étienne Chouard.

Jean Péloquin et Normand Chouinard suggèrent qu'une discussion soit engagée sur le tirage au sort, qui est controversé.

Point 5.6 : Vincent a transmis les informations au comité secrétariat pour l'utilisation de Mail-Chimp. Il est en contact avec Danielle Morin qui est entrain d'en apprendre son usage pour le COI

Point Varia : Louise Richard exprime son opposition à la résolution : ACRQ-16-20160110-15 sur la remise en question du logo, qui a été proposée après l'heure à laquelle devait se terminer la rencontre et qui n'était pas à l'ordre du jour.

ACRQ16-2016-02-07-04

Reconsidération de la résolution ACRQ-16-20160110-15

Il est proposé par Louise Richard

Il est appuyé par Martine Labossière que la résolution ACRQ-16-20160110-15 soit reconsidérée.

Le vote est demandé et après discussions, 6 pour; 6 contre; 3 abstentions. Le président de l'assemblée use de son droit de véto contre la proposition qui est rejetée.

6.1 État financier au 31 janvier 2016

Jean Baillargeon n'a pas eu la chance de transférer la trésorerie.

Il y a eu 33 \$ de surplus lors de la dernière rencontre, il reste 138,25 \$ au compte et 20 \$ doit être envoyé au national.

Martine Labossière transmet une information de l'ACCQ, à l'effet qu'une dette envers un individu qui a avancé les fonds pour payer les derniers tracts reste à régler.

ACRQ16-2016-02-07-05

Bilan financier de l'ACCQ

Il est proposé par Martine Labossière

Il est appuyé par Serge Trottier

Il est résolu à l'unanimité que l'ACRQ 16 demande au COI de produire un bilan financier au 31 décembre 2015.

6.2 Suivis des activités en cours

Point 5.6 : La boîte à outils a reçu beaucoup de suggestions intéressantes. Vincent Noël fait remarquer que pour réaliser ces suggestions, il faudrait que les personnes qui les énoncent en assument la responsabilité et en assure le suivi.

Le Café « démocratique » que Vincent organise au Quartier général du Vieux La Prairie se tiendra le 19 février prochain. Il ajoute qu'il espère accueillir surtout des personnes qui ne participent pas déjà à l'ACCQ. Il demande donc que les participants intéressés arrivent avec des nouveaux.

Suite aux informations reçues de Nathalie Grenier, Claude Saint-Jarre a présenté une table d'information à l'AGA du Comité de logement de Longueuil. Il a imprimé le manifeste en gros afin d'inviter les participants à le signer. Il a recruté une nouvelle personne qui est présente aujourd'hui. Par contre à ses Ateliers Constituants, Claude n'a reçu aucune inscription, malgré la publicité qu'il a fait paraître dans le journal local.

6.3 Suivis des comités

Sept (7) personnes ont participé au comité sur l'étude des constitutions, et se sont rencontrées à plusieurs reprises. Aucun rapport n'a été rédigé pour le moment.

Le compte rendu du comité ad hoc sur les communications a été mis sur la page Facebook de l'ACRQ 16, ainsi que l'annexe, et a suscité un seul commentaire mais aucune nouvelle proposition.

ACRQ16-2016-02-07-06

Critères d'exclusion et d'admission à la page Facebook de l'ACRQ 16

Il est proposé par Louise Richard

Il est appuyé par Benoit Paré

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer les propositions suivantes et de les soumettre à l'ACCQ pour faire circuler à toutes les ACRQ:

Proposition des critères d'exclusion de la page Facebook de l'ACRQ 16 :

- SPAM
- Throll
- Toute personne malveillante (parfois délicat à déterminer)
- Toute personne violente
- Toute personne irrespectueuse

Proposition des critères d'admission à la page Facebook de l'ACRQ 16 :

- Personne réelle •Ami(e) avec d'autres membres de l'ACCQ
- Personne qui en fait la demande *
- Personne qui a été invitée par un membre

- Tout citoyen Québécois qui en fait la demande

ACRQ16-2016-02-07-07

Propositions et recommandations sur l'infolettre et les courriels

Il est proposé par Louise Richard

Il est appuyé par René-Philippe Viens

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer les propositions suivantes et de les soumettre à l'ACCQ pour faire circuler à toutes les ACRQ:

- Que les courriels soient utilisés seulement pour des besoins officiels et des travaux ponctuels.
- Que l'infolettre soit le mode de communication officielle par courriel aux membres de l'ACRQ 16.

Dans les courriels il est recommandé de :

- Rédiger un message le plus clair et concis possible (demander de l'aide au besoin).
- Respecter le récepteur.
- Éviter d'ajouter des photos, images ou documents, s'ils ne sont pas essentiels, ils alourdissent le courriel (Ko; Mo; Go) surtout dans des réponses à tous, où l'image ou l'ajout peut se répéter à chaque intervention.
- Surtout éviter les petits dessins animés qui sont des logiciels et peuvent transmettre des virus.

Vincent Noël mentionne que les recommandations du comité ad hoc sur les communications par internet, approuvées par l'ACRQ 16, risquent de se perdre. Il propose qu'elles soient incluses dans le document qu'a commencé à rédiger Robert Aubin.

Suite à la discussion animée qui s'en suit Vincent retire sa proposition.

ACRQ16-2016-02-07-08

Code de conduite traitant des communications

Il est proposé par Martine Labossière

Il est appuyé par Renée Pronovost

Il est résolu à l'unanimité que Benoit Paré révisé le document de travail qu'a produit le Comité ad hoc sur les communications par internet pour en faire ressortir les règles à suivre et les publier dans un Code de conduite local traitant des communications.

Robert Aubin distribue un tableau sur lequel apparaissent les noms de quelques administrateurs actuels, des pages Facebook des 17 régions, qu'il qualifie de «censeurs». Louise Richard et plusieurs autres participants s'opposent à ce qu'il traite les administrateurs de censeurs et ne voient pas l'utilité de cette feuille. La discussion n'aboutit à aucun consensus. Les gens sont invités à poursuivre la discussion sur nos outils Facebook concernant le nombre et les rôles des administrateurs.

Cependant, il serait souhaitable que nous puissions mieux comprendre quels sont les critères sur lesquels se basent les administrateurs de pages Facebook pour choisir les

contenus publiables sur les pages des ACRQ et de l'ACCQ. Les personnes intéressées à traiter de cette question pourraient soumettre par écrit les solutions qu'ils proposent aux problèmes précis qu'ils rencontrent s'il y a lieu, en tenant compte des intérêts supérieurs du mouvement, de sa mission et de ses objectifs.

7. Nouvelles du COI

Renée Pronovost nous parle des rencontres du COI par SKYPE. Elle demande si tous on vu le 3e communiqué qui a été envoyé la veille. Les délégués du comité se sont répartis dans les comités nationaux. Elle précise qu'ils n'ont aucun pouvoir dans ces comités, mais qu'ils feront le lien entre les comités et les ACRQ.

Elle est au comité Résolution de problèmes.

René-Philippe est au comité web et dit qu'il est en mesure de développer des outils qui seront utiles. Il demande de communiquer avec lui toutes les idées et connaissances qui, mises ensemble, pourraient faire avancer le projet.

Il notera toutes nos idées géniales pour faire en sorte que ça se réalise rapidement. Il informe que la réunion du CO sur Skype se tiendra ce soir-même et il communiquera les points importants qui ont été exprimés durant notre rencontre.

Il informe aussi que nous recevrons plusieurs réponses du CO durant la semaine, et nous propose de rester en communication. Pour toute question, vous pouvez communiquer à l'adresse courrielle suivante : leluthierceleste@gmail.com

8. Révision de la mission et Révision de l'organigramme

ACRQ16-2016-02-09-08

Étant donné l'heure avancée, Vincent Noël propose de reporter les points suivants à la prochaine rencontre. **La prochaine rencontre est fixée au 6 mars à 10 heures.** Le lieu reste à déterminer.

11. Clôture de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée à 13h35 par Martine Labossière et appuyé par Renée Pronovost.

Addenda : Voici un lien pour connaître un résumé du code Morin pour les procédures d'assemblée délibérante. L'assemblée est souveraine.

https://www.oiq.org/sites/default/files/uploads/pdf/l_ordre/ordres_regionaux/ORIILL/evenements/oriill_abrege_code_morin.pdf